



DE L'APPROCHE PLURIELLE DES CELLULES PDP D'OCCITANIE À LA CRÉATION DU PRÉSICC PDP

Brigitte AYZOZ

Coordinatrice Cellule PDP – Prestal – Cahors

Mallory BALLEZ

Responsable Cellule PDP – Pôle Santé Travail 66 - Cabestany

Virginie CLOPES

Psychologue du travail – SIST Narbonne – Narbonne

Dr Argane EL KHALIFA

Médecin du travail – Prévally – Toulouse

Dr Sarah MONIER

Médecin du travail – Pôle santé Travail 66 – Cabestany

Dr Olivier PALMIERI

Médecin du travail – AMST65 – Tarbes

Nathalie ROUMY

Coordinatrice Cellule PDP – AMST65 – Tarbes

Gwénaëlle SHOURICK

Coordinatrice parcours maintien en emploi – Prévally – Toulouse

Martine TOPIAC

Coordinatrice Cellule PDP – CSTG32 – Auch

Introduction / Objectifs :

À la suite de la loi du 2 août 2021, qui impose la mise en place d'une cellule de prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) au sein de chaque Service de Prévention et de Santé au travail Interentreprises (SPSTI), la création d'un réseau régional des cellules PDP a été initiée dès 2022 en Occitanie.

L'objectif de ce réseau est multiple :

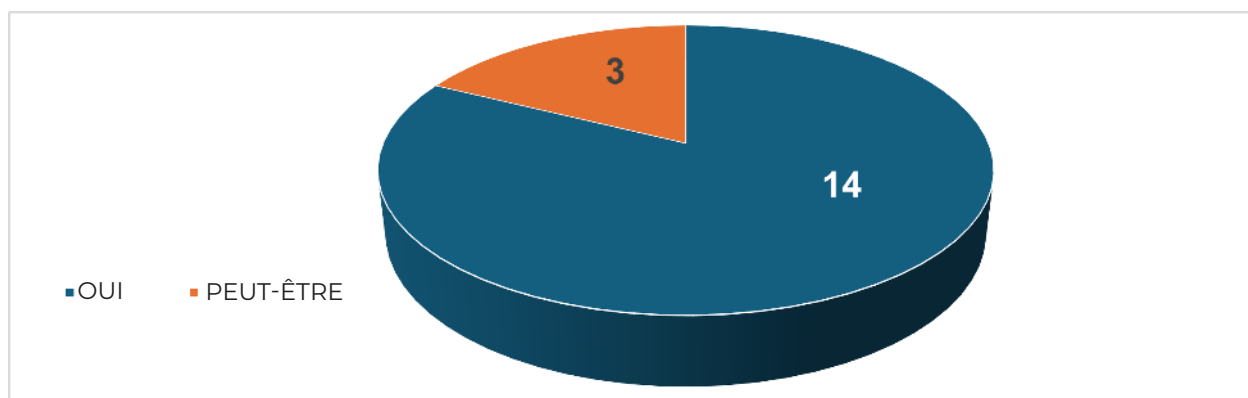
- ▶ favoriser la mise en lien des cellules PDP autour d'enjeux communs ;
- ▶ partager les expériences et pratiques déjà en place ;
- ▶ s'entraider dans la structuration et l'animation des cellules PDP ;
- ▶ respecter les spécificités territoriales tout en construisant une dynamique collaborative régionale.

Ce réseau se veut un espace de réflexion, de mutualisation, et de production pour proposer une pratique cohérente afin de renforcer l'efficacité de la prévention de la désinsertion professionnelle en Occitanie.

Méthodologie :

1. Lancement de la dynamique régionale :

- ▶ Un questionnaire a été adressé aux 18 SPSTI de la région Occitanie afin d'identifier les volontaires pour intégrer le réseau.
- ▶ 17 SPSTI répondant favorablement ont intégré la démarche.



Graphique n°1 : Réponses positives des SPSTI pour intégrer un réseau de cellules PDP des SPSTI

2. Identification des thématiques :

Quatre thématiques prioritaires ont été identifiées, donnant lieu à la création de groupes de travail :

- ▶ partenariat et communication ;
- ▶ outils ;
- ▶ indicateurs ;
- ▶ fonctionnement des cellules PDP.

3. Constitution de sous-groupes de travail :

Structuration du travail en sous-groupes composés de médecins du travail, IDEST, ergonomes, psychologues du travail, coordinateurs(rices) cellule PDP, assistantes sociales et assistantes Cellule PDP. Chaque SPSTI membre a été intégré dans l'un de ces groupes, assurant une participation active avec une réflexion pluridisciplinaire.

4. Organisation et animation du réseau :

- ▶ Un travail intersession est mené tout au long de l'année par les groupes.
- ▶ Une plénière annuelle réunit l'ensemble des acteurs du réseau pour restituer les avancées, partager les productions et ajuster les axes de travail.

Résultats obtenus :

Outils de communication et de sensibilisation :

- ▶ Réalisation de quatre vidéos pédagogiques destinées aux employeurs et salariés, diffusables par les SPSTI membres.
- ▶ Création de carrousels illustrant des exemples concrets d'accompagnement au maintien en emploi.
- ▶ Contribution à la signature de conventions régionales de partenariat, via des modèles reproductibles et modulables en fonction du territoire.

Outils opérationnels :

- ▶ Rédaction d'un guide de fonctionnement des cellules PDP, à destination des collaborateurs en interne.



Illustration n°1 : Guide de fonctionnement de la cellule PDP

- Mise en place d'une plateforme collaborative régionale (via Teams) pour le partage d'outils et d'informations.

Indicateurs :

- Repérage de 3 catégories :
 - indicateurs de fonctionnement ;
 - indicateurs de pilotage ;
 - indicateurs de résultats.
- Identification de 14 indicateurs de suivi, correspondant à ceux de Présanse, de la certification (SPEC 2217), et enrichis d'indicateurs complémentaires.
- Création de 12 fiches indicateurs permettant une remontée harmonisée des données à l'échelle régionale. Un bêta test a été réalisé pour 6 des indicateurs, sur les résultats 2024.



FICHE INDICATEUR	
IDENTIFICATION	
Nom	Situation à l'origine de l'orientation vers la cellule PDP
Objectifs	Qualifier et quantifier les différentes situations à l'origine de la demande
Définition ou règle de calcul	Nombre de situations à l'origine de la demande par an Type de situations / nombre de travailleurs pris en charge dans l'année
Périmètre organisationnel	Travailleurs orientés vers la cellule PDP dans le cadre d'actions individuelles
Fréquence	Trimestrielle ou à minima annuelle (rapport d'activité)
CADRE	
Référentiel (origine, budget, historique, environnement...)	Certification AFNOR SPEC 2217 R4-2-1 et 2 : alerte et signalement THESAURUS HARMONISE MAINTIEN DANS L'EMPLOI ET ACTIONS SOCIALES - ORIGINE DE L'ORIENTATION – dans sa version la plus récente
Valeur cible ou seuil d'alerte	Comparaison aux données de l'année N-1 (nombre et types)
ACTEURS ET SYSTEME D'INFORMATION	
Destinataires	Cellule PDP / Pôle santé / Partenaires (selon conventions) / Direction
Mode d'obtention (requête, émetteur...)	Requête du logiciel métier A défaut tableau type excel anonymisé
ANNEXES	
Analyses / indicateurs complémentaires	Indicateurs complémentaires : Personne ou structure à l'origine de l'orientation Indicateurs externes fournis par les partenaires le cas échéant
Commentaires	

Illustration n°2 : Fiche indicateur

Discussion des résultats / Conclusion :

Le réseau a permis de créer une véritable dynamique collective, avec des productions concrètes et une entraide efficace entre les SPSTI d'Occitanie dont chacun dispose désormais d'une cellule PDP opérationnelle sur leur territoire.

Toutefois, plusieurs limites sont identifiées :

- la difficulté d'harmonisation régionale en raison du respect des spécificités territoriales et organisationnelles de chaque Service ;
- des difficultés de remontée de données liées à l'hétérogénéité des logiciels métiers utilisés par les SPSTI.

Cela permet de définir les axes d'amélioration :

- le besoin de renforcer la dynamique collective par des temps d'échange formalisés tout au long de l'année ;
- la nécessité d'un dialogue renforcé avec les éditeurs de logiciels.

Malgré ces limites, le réseau a démontré toute sa valeur ajoutée : construction d'une cohérence régionale par la mutualisation des ressources, réalisation d'outils communs, enrichissement des pratiques et renforcement du lien entre les professionnels de la prévention.

Le repérage des actions existantes, des réussites et des leviers d'action permet à chaque SPSTI de s'approprier les outils à son rythme, selon son contexte local.

La poursuite de cette collaboration régionale, avec une évaluation annuelle des besoins et attentes, permettra de faire évoluer les groupes de travail vers de nouvelles thématiques prioritaires.



Pour contacter l'auteur de cette communication : gwenaelle.shourick@prevaly.fr